

**AUX CONTRIBUABLES
DE LA VILLE DE CLERMONT**

AVIS PUBLIC

est par la présente donnée par la soussignée,
France D'Amour, directrice générale

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO VC-434-24-2**

« Modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage numéro VC-434-13 »

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le règlement numéro VC-434-24-2 énoncé ci-dessus.

Que le conseil municipal, suite à l'adoption du premier projet de règlement cité ci-dessus, par sa résolution numéro 12933-02-24 à l'assemblée extraordinaire du lundi 26 février 2024, portant le numéro VC-434-24-2, tiendra une assemblée publique de consultation le jeudi 7 mars 2024 à compter de 14 h dans la salle du conseil, située au 2 rue Maisonneuve à Clermont, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

Qu'au cours de cette assemblée publique, madame la mairesse suppléante expliquera le règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que le règlement numéro VC-434-24-2 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Que ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures régulières de bureau, ainsi que sur le site internet de la Ville.

Donné à Clermont, ce 27^e jour du mois de février deux mille vingt-quatre.



France D'Amour
Directrice générale